

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 27 MAI 2009**

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 18 Mars 2009,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

**20/05/09**

NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

**ADMINISTRATION GENERALE**

✓ **DENOMINATIONS DE VOIRIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- DE DESIGNER la voie en impasse ayant pour origine la Route de Saint-Saturnin et desservant 7 parcelles sous la dénomination officielle suivante :  
**CLOS ANDREYS.**
- D'INSCRIRE au budget le crédit nécessaire à la fourniture et la pose de la signalisation adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- DE DESIGNER la place du Monuments aux Morts :  
**SQUARE DU SOUVENIR.**
- D'INSCRIRE au budget le crédit nécessaire à la fourniture et la pose de la signalisation adaptée.

**FINANCES**

✓ **IMPASSE DES BELLEDONNES : PARTICIPATION COMMUNALE A LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'exception d'une abstention,

- DE VERSER à HABITAT ET HUMANISME la somme de **12 540 €**, soit 60 € x 209 m2 de surface utile, pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux PLAI sur l'opération de l'Impasse des Belledonnes ;
- D'INSCRIRE la présente somme au compte 6572 du budget communal sur la répartition suivante :
  - versement année **2009** (début des travaux) : **6 270 €**
  - versement année **2010** (sur justificatif d'achèvement des travaux des 3 logements locatifs PLAI) : **6 270 €**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de ladite décision.

✓ **LE CLOS SAINTE-THERESE : PARTICIPATION COMMUNALE A LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'exception d'une abstention,

- DE VERSER à I.C.F. SUD-EST MEDITERRANEE la somme de **25 280 €**, soit 40 € x 632 m2 de surface utile, pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux PLUS sur l'opération « Le Clos Sainte-Thérèse » située rue Sainte-Thérèse ;
- D'INSCRIRE la présente somme au compte 6572 du budget communal sur la répartition suivante :
  - versement année **2009** (début des travaux) : **12 640 €**
  - versement année **2010** (sur justificatif d'achèvement des travaux des 12 logements locatifs PLUS) : **12 640 €**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de ladite décision.

### ✓ LES JARDINS DE GONRAT : PARTICIPATION COMMUNALE A LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'**exception d'une abstention**,

- DE VERSER à ALLOBROGES HABITAT la somme de **14 200 €**, soit 40 € x 355m<sup>2</sup> de surface utile, pour la réalisation de 5 logements locatifs sociaux PLUS sur l'opération « Les Jardins de Gonrat » située rue de Gonrat ;
- D'INSCRIRE la présente somme au compte 6572 du budget communal sur la répartition suivante :
  - versement année **2009** (début des travaux) : **7 100 €**
  - versement année **2010** (sur justificatif d'achèvement des travaux des 5 logements locatifs PLUS) : **7 100 €**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de ladite décision.

### ✓ TAXE D'HABITATION : ABATTEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'**unanimité**,

- D'INSTITUER un abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides, prévu à l'article 1411-II-3 bis du code général des impôts.

### ✓ TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'**unanimité**,

- D'ASSUJETTIR à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

### ✓ TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'**exception d'un votre contre**,

- D'INSTITUER la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

### ✓ ACQUISITION FLOTTE VELOS ELECTRIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'**unanimité**,

- D'ACQUERIR 5 vélos à assistance électrique destinés aux agents et aux élus pour leurs déplacements liés à leurs activités municipales ;
- DE SOLLICITER une subvention à la Région Rhône-Alpes pour la constitution de cette flotte de véhicules visant à un « mode de déplacement léger ».

### ✓ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL : ELARGISSEMENT CHEMIN DU GRIVET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'**unanimité**,

- DE SOLLICITER une subvention au Conseil Général au titre de la programmation 2009 pour le projet d'élargissement du chemin du Grivet ;
- D'INSCRIRE au budget communal les crédits nécessaires pour l'opération précitée, le coût des travaux étant estimé à 149 593 € H.T. ;
- DE S'ENGAGER à commencer les travaux au cours de l'année où ils seront programmés.

## **QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

### ✓ JURY D'ASSISES : TIRAGE AU SORT

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises à partir de la liste électorale.